



Contrôles de confinement : Kit de bonnes pratiques pour les personnes contrôlées

Précautions à prendre pour se prémunir contre d'éventuels abus ou discriminations lors des contrôles de confinement

Ce document propose des exemples pour se conformer aux règles de confinement. Il est aussi destiné à se prémunir contre d'éventuels amendes émises de manière abusive. Il suggère des pratiques à adopter qui peuvent vous servir de preuves, pour dénoncer ou contester d'éventuels abus. Ce document n'est pas exhaustif et est destiné à évoluer avec l'expérience.

Si vous avez le sentiment d'avoir été victime d'un abus ou que vous souhaitez apporter votre contribution, contactez-nous au [06.83.60.58.27](tel:06.83.60.58.27).

AVANT DE SORTIR DE CHEZ VOUS

- Assurez-vous que votre sortie soit bien **nécessaire** et qu'elle rentre bien dans une des catégories listées sur le formulaire 'Attestation de Déplacement Dérogatoire'. (Voir Annexe 1 pour un exemple du formulaire).
- Soyez bien attentif à avoir notifié la **date et heure précise** du début de sortie sur votre Attestation de Déplacement Dérogatoire et, si possible, assurez-vous qu'un de vos proches ait constaté l'heure de votre sortie.
- Prenez une **photo** de votre **attestation remplie** ;
- Si votre déplacement s'effectue dans le cadre de votre travail, vous devez avoir avec vous un 'Justificatif de déplacement professionnel' rempli par votre employeur. Prenez-le en photo aussi pour avoir une copie. (Voir Annexe 2 p.2 pour un ex. de formulaire) ;
- Si vous habitez une rue ou un lieu où il y a déjà eu des amendes abusives ou si vous pressentez une possibilité d'abus, **essayez de vous organiser en amont** :
- Faites un **groupe de discussion** (WhatsApp, Telegram, Facebook...) entre ami(e)s ou voisins et organisez-vous pour avoir des témoins de votre sortie :
 - o Par exemple, des personnes désignées peuvent **filmer votre trajet** de leurs fenêtres aux endroits de contrôles.
 - o Vous pouvez **coordonner votre sortie** avec une autre personne, afin de sortir au même moment, pour faire le même trajet mais en gardant au minimum 10 mètres de distance entre vous, afin de respecter l'esprit et la lettre des directives du gouvernement

PENDANT LA SORTIE

□ Gardez une **trace de votre activité**. Préservez tout document qui peut démontrer que vous étiez bien en train de faire l'activité indiquée sur votre attestation.

- Si vous faites des courses, gardez le **ticket de la carte bancaire**. Si vous payez en espèce prenez-vous en photo en train de quitter le magasin avec vos courses, demandez une facture à votre nom.
- Si vous étiez chez un médecin, gardez une trace de la visite (ordonnance par exemple...)
- Si vous sortez pour des raisons familiales, (assistance aux personnes vulnérables ou garde d'enfants sont les deux seuls motifs acceptés), pensez dans la mesure du possible, à prendre **photos** ou **vidéos** de ses activités.
- Si vous êtes contrôlé pendant votre sortie, montrez votre attestation en gardant une distance d'au moins un mètre des policiers (pour votre santé et la leur). Gardez aussi votre calme.

EN CAS D'AMENDE INJUSTIFIEE

□ Si vous êtes verbalisé·e pour avoir violé les règles de confinement alors que votre activité est autorisée et que vous avez votre attestation pour le prouver, **immédiatement après le contrôle** lorsque vous recevez l'amende, et dès lors que vous êtes à une distance où vous ne risquez pas de provoquer des représailles, préparez des **éléments qui vous permettront de contester** l'amende :

- Si un **témoin** (connu ou que vous ne connaissez pas) a vu le contrôle, essayez dans un premiers temps de prendre ses **coordonnées** (pensez à vérifier le numéro pour éviter les erreurs..). Ensuite, contactez-le pour lui demander de faire une **attestation de témoignage** (voir Annexe 3 pour un modèle), indiquant la **date**, l'**heure** et l'**endroit** où vous avez été contrôlé·e et les **circonstances du contrôle**. Si vous vous êtes organisé·e en amont pour sortir de manière coordonnée, vous pouvez témoigner les uns pour les autres.
- Si possible faites une courte **vidéo du lieu de contrôle** (inclure dans le cadre des éléments qui indiquent le lieu - magasins, bâtiments à côté, plaque de rue - tout ce qui démontre le lieu), l'heure du contrôle, et votre attestation ;
- Si vous ne pouvez pas faire une vidéo, prenez une **photo du lieu de contrôle** en essayant de mettre dans le cadre des éléments permettant de localiser le lieu du contrôle ;
- Prenez une **photo de votre attestation** en faisant attention de bien prendre l'heure du début de sortie. Cela vous servira à prouver que vous n'avez pas dépassé l'heure autorisée au moment de l'amende.

EN CAS DE CONTROLE QUI VOUS PARAIT ILLEGAL - VIOLENCES, INSULTES, NON RESPECT DES GESTES BARRIÈRES...

Il s'agit des contrôles pendant lesquels les agent·es des forces de l'ordre se sont montrés **violents** verbalement/ physiquement ou n'ont **pas respecté les gestes barrières** pour éviter la propagation du virus (non port de masque ou de gants).

- Immédiatement après le contrôle, dès que vous êtes à une distance de sécurité, prenez les contacts des témoins (connus ou inconnus) qui ont vu l'incident, tout en gardant une distance d'au moins 1 mètre ;
- Une fois rentré.e, appelez les témoins pour leur demander de faire une attestation de témoignage, indiquant la date, l'heure du contrôle et le lieu du contrôle, décrire ce qui s'est passé avant le contrôle et pendant. (Voir Annexe 3 p.4) ;
- Voir si quelqu'un a pu filmer l'incident (un passant, quelqu'un dans un immeuble voisin) et prendre leurs contacts. Assurez-vous qu'ils gardent bien la vidéo ;
- Si vous vous êtes organisé en amont pour sortir de manière coordonnée, vous pouvez filmer le contrôle des autres personnes. Il est important de préparer une stratégie pour filmer de la manière la plus sécurisée et discrète possible (voir les conseils de l'organisation Witness spécialisée dans les vidéos des violations des droits de l'homme ici : <https://fr.witness.org/ressources/>).

SI VOUS ETES TEMOINS DE CONTROLES QUI VOUS PARAISSENT DISCRIMINATOIRES

* Il s'agit de contrôles basés sur l'**apparence de la personne contrôlée**, c'est-à-dire sur des critères **discriminatoires**, ciblant plus particulièrement certaines catégories de personnes (nord-africain·es, noir·es, roms, voyageur·ses...).

• Si vous êtes témoin de cette situation, remplir une attestation de témoignage.

1. S'il s'agit d'**un seul contrôle**, voir le **modèle à l'Annexe 3** (p. 4, doc annexes).

2. S'il s'agit de **plusieurs contrôles**, remplissez une **attestation sur l'honneur** (voir modèle : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R31806>) dans laquelle vous indiquez :

- ▶ La **date** et le **lieu** où vous avez vu les contrôles ;
- ▶ La **durée** pendant laquelle vous avez observé un certain lieu (ex : j'ai vu des contrôles au bassin de la Villette pendant 15 minutes) ;
- ▶ Un aperçu du **secteur** et du **public** qui le compose (ex : c'est un quartier du centre de Paris. La plupart des passants à cette heure-ci étaient d'apparence blanche) ;
- ▶ Le **nombre de contrôles** que vous avez vus (ex : J'ai vu 10 contrôles)
- ▶ L'**apparence des personnes contrôlées** (ex : sur les 10 personnes contrôlées, 7 étaient d'apparence noire, 2 d'apparence arabe et 1 seule d'apparence blanche)
- ▶ Les personnes contrôlées avaient-elles leur **attestation de déplacement** sur elle ?
- ▶ **Que faisaient les personnes** avant d'être contrôlées et étaient-elles seules ou accompagnées ? (ex : Les personnes contrôlées rentraient ou sortaient du supermarché. Toutes les personnes étaient seules) ;
- ▶ Le **type de force de l'ordre** (Police municipale, nationale, Gendarmerie, etc..), n° matricule, apparence des agents ;
- ▶ Le **déroulement des contrôles** : Attitude des agents (tutoiement/vouvoiement, calme/tendus). Contrôle simple ou avec fouille ou palpation. Respect des gestes barrières.

SI VOUS RECEVEZ UNE AMENDE « FICTIVE »

Par exemple, si vous recevez dans votre boîte aux lettres une amende pour **violation du confinement**, alors que vous n'étiez même pas présent sur le lieu du contrôle indiqué sur l'amende :

- Essayez de vous rappeler **où vous vous trouviez** à ce moment précis
- **Collectez tout élément de preuve** qui peut démontrer que vous étiez ailleurs
- **Si vous étiez à la maison**, demandez aux membres de votre famille de remplir une attestation indiquant que vous avez été chez vous à ce moment ; (voir modèle d'attestation sur l'honneur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R31806>)
- **Si vous étiez au travail**, demandez à votre employeur ou collègues présents de vous faire une attestation (voir même modèle que ci-dessus)